

40 - Requalification du site Fontaine Ecu - Demande de subventions

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : La requalification du site Fontaine Ecu fait suite à une phase de démolition, entre 2010 et 2013, de l'ancienne cité. Ce patrimoine de 270 logements locatifs sociaux, construits dans les années 1960 par Grand Besançon Habitat (GBH), ne répondait plus aux attentes des ménages en matière de logement, de cadre architectural, paysager et urbain.

La situation urbaine de cet îlot est propice au retournement d'un contexte qui apparaissait globalement défavorable, à l'avantage d'un nouveau quartier d'habitat redevenant attractif. A la fois proche de la Boucle et de la gare Viotte, du pôle d'activités de TEMIS, du campus de la Bouloie et des équipements sportifs de l'avenue Léo Lagrange, en prise immédiate avec un tissu assez dense d'équipements publics, de commerces et de services, le quartier est également bien desservi par les transports publics, et bénéficie d'une véritable vie sociale et associative.

Ce retournement est à construire sur la base de la qualité d'usage urbaine, architecturale et paysagère du nouveau quartier et de la qualité du logement proprement dit, à un coût restant attractif pour les ménages et les constructeurs. Il s'agit de réimprimer une marque architecturale et paysagère forte au nouveau programme, pour inverser l'image négative du site et lui redonner sa véritable «habitabilité». La recherche d'une haute qualité d'usage et d'image passera par la diversification des typologies et des formes architecturales, par le désenclavement de l'îlot et son rattachement au quartier plus grand de Fontaine Ecu, par la création de continuités et de respirations paysagères.

Ainsi, les aménagements de voirie et d'espaces publics assureront la desserte des opérations immobilières tout en favorisant l'intégration du site au quartier. Les projets immobiliers portent sur un programme de construction par Grand Besançon Habitat de 106 logements, dont 33 logements locatifs sociaux et 73 logements privés (en accession et location) répartis en trois lots. Une résidence seniors en cours de construction portée par Nexity accompagne le projet de requalification.

Par délibération en date du 26 mars 2009, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a approuvé le programme prévisionnel de requalification du site Fontaine Ecu par Grand Besançon Habitat (GBH), et donné un accord de principe sur l'engagement financier de la Ville aux côtés de GBH pour l'aménagement des espaces publics.

Par délibération en date du 29 février 2016, la Ville de Besançon a approuvé le Projet Urbain Partenarial (PUP) formalisant son engagement financier. Ce PUP définit notamment les participations financières de chacun au programme d'aménagement des espaces publics, estimé à 1 244 698 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- Grand Besançon Habitat	659 400 € HT
- Région Bourgogne-Franche-Comté	200 000 € HT
- Ville de Besançon	385 298 € HT
Total HT	1 244 698 € HT

Les dépenses seront prélevées sur la ligne 23.824.2315.0015002.30300.

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

La Région Bourgogne-Franche-Comté sera sollicitée dans le cadre de son dispositif «quartiers durables des villes et villages».

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter une subvention de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de son dispositif «Quartiers durables des villes et villages».

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE, M. CURIE, Mme JOLY (2), Mme POISSENOT, Mme COMTE-DELEUZE, M. OMOURI et M. ACARD n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2016.